



Formation Audit Conseil

HOTELLERIE - RESTAURATION

BONNES PRATIQUES D'HYGIENE EN BLANCHISSERIE (METHODE RABC)

DUREE :

2 jours

PUBLIC :

Tout le personnel en relation avec la fonction linge : agents de production et contremaîtres, agents chef, adjoints techniques, personnel blanchisserie.

PREREQUIS :

Aucun

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et pratiques, études de cas

Moyens humains : formateur expert dans le domaine

NOTRE PLUS :

SMV ACADEMY
Accompagnement avant, pendant et après la formation par nos formateurs

LE CONTEXTE D'HYGIENE EN ETABLISSEMENT DE SOINS

- ▶ Les enjeux : la sécurité, la qualité, le confort du client, du patient
- ▶ La fonction linge : définition, évolution
- ▶ Qualité microbienne du linge
- ▶ L'accréditation, la certification

LES DANGERS ET LES RISQUES

- ▶ Notions de microbiologie
- ▶ Groupes de risques et zones à risques
- ▶ Le linge et la transmission des infections
- ▶ Linge dangereux et contagieux, manipulation

L'HYGIENE ET LA MAITRISE DES RISQUES

- ▶ Marche en avant
- ▶ Zone sale et zone propre
- ▶ Hygiène corporelle, hygiène des mains, hygiène vestimentaire
- ▶ Le nettoyage et la désinfection
- ▶ Les procédures et leur validation
- ▶ La traçabilité
- ▶ Les contrôles bactériologiques du linge

LES PRODUITS EN BLANCHISSERIE

- ▶ Les différents types de produits :
 - Les dosages et la distribution
 - Les risques liés à leur utilisation
- ▶ Cas particulier : décontamination et désinfection

LA METHODE RABC

- ▶ La méthode RABC et la réglementation
- ▶ L'accompagnement et la mise en application
- ▶ L'évaluation et le traitement des écarts
- ▶ La veille réglementaire

• Evaluation de fin de formation

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les spécificités propres aux activités du service blanchisserie
- Appréhender les principes d'hygiène de la fonction linge
- Connaître la réglementation et les règles de bonnes pratiques
- Mettre en pratique les savoirs, savoir-faire et savoir être nécessaires à leur propre activité.

V1. 20/7/2023